

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-556****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2025-556

**Contrat Citeo relatif à l'expérimentation sur le tri en habitat collectif à MERIGNAC-
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole s'est dotée en 2022 d'un Plan stratégique déchets. L'un de ses objectifs est d'atteindre 65 % de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2035. Ceci suppose une amélioration significative du geste de tri de l'habitant.

L'approche du tri en habitat collectif est spécifique : les locaux poubelles et bacs sont partagés, les logements sont souvent plus petits rendant plus difficile la préparation du tri au domicile, les bailleurs et syndics de copropriété ont un rôle important à jouer dans l'appropriation du bon geste, l'entretien des espaces communs et la sortie des bacs.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a initié une expérimentation en 2025 et 2026 sur un circuit de collecte à Mérignac – Capeyron/Centre-ville dans 13 résidences représentant 5700 habitants. Elle vise à :

- **l'adaptation des dispositifs matériels** : amélioration de la signalétique et des équipements de pré-collecte dans les résidences concernées, pour rendre le geste de tri plus clair, plus accessible et plus pratique ;
- **un accompagnement renforcé des habitants** : déploiement de campagnes de communication ciblées, interventions sur site et mobilisation des gestionnaires d'immeubles afin de lever les freins liés au manque de place, aux habitudes ou aux incompréhensions ;
- **la mise en place d'outils d'évaluation** : suivi quantitatif et qualitatif des flux collectés, enquêtes auprès des habitants, retour d'expérience des bailleurs et syndics ;
- **une approche partenariale** : implication des acteurs locaux (bailleurs sociaux, copropriétés, associations de quartier) pour favoriser l'adhésion des habitants et garantir la reproductibilité des solutions à l'échelle métropolitaine ;
- **la capitalisation des enseignements** : analyse des résultats de l'expérimentation afin de dégager des recommandations pour la généralisation des actions les plus efficaces sur l'ensemble des communes de la métropole.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « levier innovation 2025 » lancé par CITEO.

Un contrat a été élaboré entre Bordeaux Métropole et CITEO, précisant les modalités

partenariales et financières de cette expérimentation. A noter que l'éco-organisme s'engage à soutenir financièrement 70% du projet. Ce contrat, joint en annexe, prévoit la répartition des responsabilités entre les parties, ainsi que les conditions de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre.

Citeo (anciennement eco-emballages) est un éco-organisme agréé par l'État visant à réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers. Il accompagne les collectivités et leurs partenaires dans l'amélioration du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ;

VU en annexe le projet de contrat « AAP levier innovation 2025 » mesures d'accompagnement pour l'amélioration du taux de collecte des emballages et des performances des centres de tri par des solutions innovantes

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour notre collectivité d'améliorer le taux de valorisation matière et organique en habitat collectif en portant cette expérimentation avec le soutien de CITEO

DECIDE

Article 1 : Madame la Présidente est autorisée à signer le contrat « AAP levier innovation 2025 »

Article 2 : Les recettes relatives au soutien seront inscrites dans le budget annexe déchets ménagers au chapitre 74, compte 74788, fonction 7212 Collecte des déchets.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------